

Investir, c'est pour les riches ?

Ne sous-estimez pas les petites sommes !



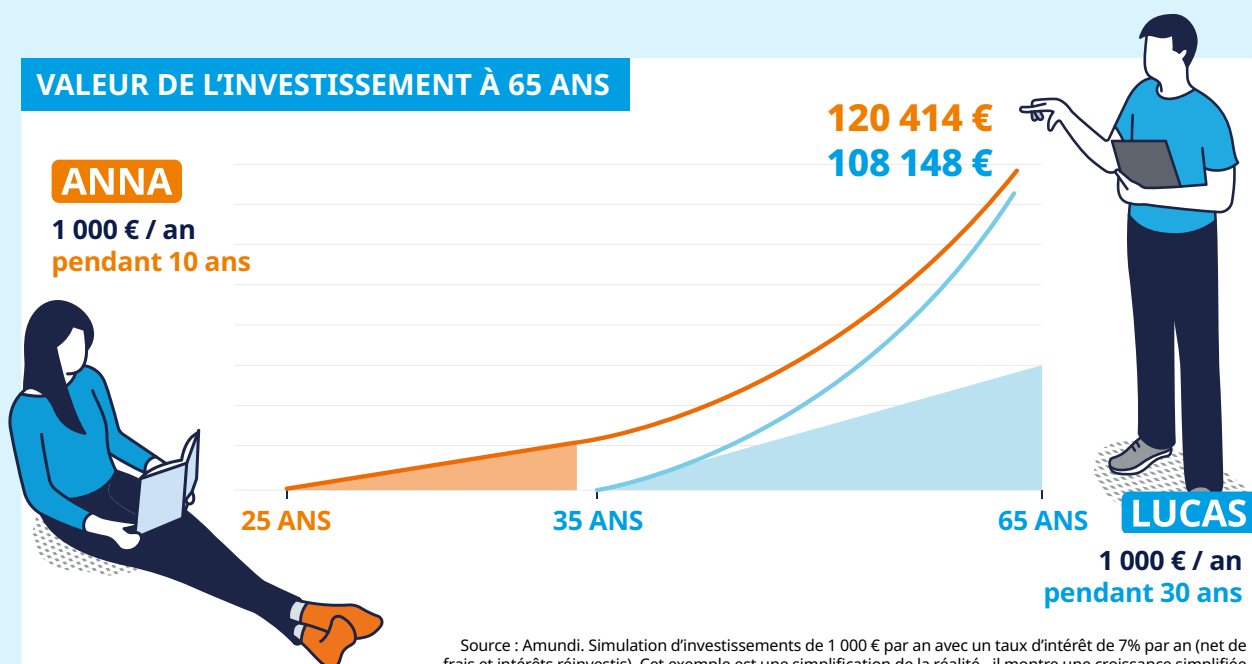
“ Je ne sais même pas ce que c'est, j'avoue, l'épargne... puis je n'ai pas tellement d'argent à épargner, moi. ”

Vous aussi, vous pensez que vous n'êtes pas assez riche pour investir ? L'investissement est pourtant accessible à tous, à partir de faibles montants. Ne sous-estimez pas les petites sommes et découvrez les bons réflexes pour commencer à les investir !

L'importance de commencer à investir tôt...

Cela peut sembler contre-intuitif, mais le **facteur temps** peut être plus **important** que les **sommes investies**. Concrètement, si comme **ANNA** vous commencez à investir à 25 ans, vous pouvez constituer un patrimoine plus important que **LUCAS**, qui investit 3 fois plus mais commence 10 ans plus tard. Et ce en raison du **mécanisme des intérêts composés**.

VALEUR DE L'INVESTISSEMENT À 65 ANS



Source : Amundi. Simulation d'investissements de 1 000 € par an avec un taux d'intérêt de 7% par an (net de frais et intérêts réinvestis). Cet exemple est une simplification de la réalité - il montre une croissance simplifiée des rendements dans le temps et ne tient pas compte du fait que les investissements peuvent varier à la hausse comme à la baisse et que les rendements ne sont pas garantis.

Investir, c'est pour les riches ?

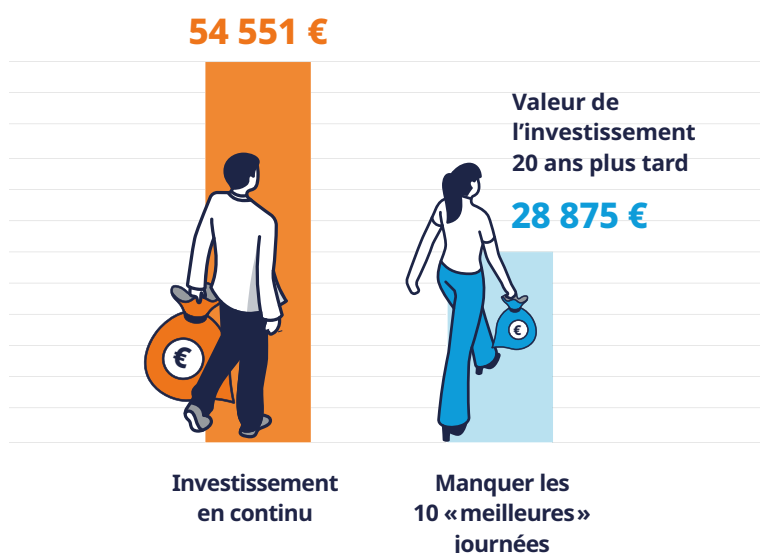
Ne sous-estimez pas les petites sommes !

... en répartissant vos investissements dans le temps

Il est préférable d'investir régulièrement de petits montants que d'attendre de disposer d'une somme conséquente pour vous lancer.

En investissant régulièrement, vous répartissez vos investissements dans le temps, ce qui lisse vos points d'entrée. Cela permet de **réduire le risque** de placer toutes vos économies quand les marchés sont au plus haut ou juste avant une crise. Et surtout, vous **ne ratez pas les rebonds**. L'histoire nous enseigne que **manquer les plus belles journées en Bourse coûte très cher** sur le long terme.

INVESTISSEMENT DE 10 000 € EN ACTIONS MONDIALES



Source : Bloomberg, Amundi. Simulation de performance du MSCI World EUR (dividendes réinvestis) entre le 30 septembre 2005 et le 31 octobre 2025. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



Connaissez-vous le « dollar-cost averaging » ?

Cette stratégie popularisée par les réseaux sociaux consiste à investir une somme d'argent identique à intervalles réguliers et définis à l'avance (chaque mois par exemple), sans chercher à acheter au moment « idéal », c'est-à-dire aux points bas du marché.



Automatisez vos investissements avec les versements programmés

Ils vous permettent de **supprimer la charge mentale** de décider combien, quand et dans quoi investir en automatisant vos versements.

Les **versements programmés** sont une solution **simple et efficace** pour investir régulièrement et éviter de remettre l'investissement à plus tard.

Investir, c'est pour les riches ?

Ne sous-estimez pas les petites sommes !

Une opportunité d'apprentissage

Investir de petites sommes permet de **découvrir le fonctionnement** des marchés et des produits financiers **sans prendre de risques majeurs**.

C'est un premier pas essentiel pour **gagner en confiance** et devenir **acteur** de votre avenir financier.



De nombreuses solutions d'investissement disponibles

Il existe aujourd'hui de nombreux moyens pour investir avec des montants très faibles. Cela rend l'investissement **facilement accessible**, quelle que soit votre **situation financière**.

Vous pouvez par exemple investir dans des fonds d'investissement ou des ETF¹ : certains sont accessibles à **partir de quelques euros** seulement.

Ne laissez pas la peur ou l'idée qu'il faut être riche vous freiner dans cette démarche. Lancez-vous, commencez petit mais commencez tôt.

1. ETF : Exchange Traded Fund, panier de titres qui suit un indice et se négocie en bourse comme une action.

INFORMATIONS IMPORTANTES**Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital.**

Cette communication n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC.

Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures. Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Date de publication : Juin 2026

Amundi Asset Management :

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.